Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 001-210101739-20261109-2026_216_DEC-DE

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :	***Gestion annuelle du patrimoine arboré pour 2027 / Société A.F.E.C. / Attribution (1.1)***
Service :	*Pôle opérationnel (SC - CF)*

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2026_050_DEL en date du 20 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique,

VU le budget communal,

Considérant la nécessité d'être accompagné en 2027 pour la gestion annuelle du patrimoine arboré de la Ville ; que Monsieur COSSIN a élaboré le plan de gestion du patrimoine arboré de la Commune ; qu'il apporte conseil, analyse et suivi sur le programme des travaux à effectuer,

Considérant qu'un devis a été demandé à la société A.F.E.C. (Arbres, Forets, Environnement, Conseils) représentée par Monsieur COSSIN ; que l'analyse de l'offre a été effectuée par les services techniques qui proposent de la retenir, pour un montant de 8 890 € HT, soit 10 668 € TTC,

DÉCIDE

- **DE RETENIR** l'offre de la société A.F.E.C., économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 8 890 € HT, soit 9 750 € TTC, concernant la gestion annuelle du patrimoine arboré pour 2027,
- **DE SIGNER** ledit devis ainsi que toutes pièces annexes.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 09 novembre 2026.
Le Maire,
Patrice DUNAND

MAIRIE DE GEX 01170

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 10 novembre 2026 et publiée en ligne sur le site internet de la ville le 10 novembre 2026.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)